

REPUBLIQUE FRANCAISE
~*~*~*~*~
MAIRIE de TAXAT-SENAT
~*~*~*~*~
COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 octobre 2024
~*~*~*~*~

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de TAXAT-SENAT se sont réunis, sous la présidence de M. GUITTARD Jean-Philippe, à la suite de la convocation faite le 11 octobre 2024.

Présents : ANGLADE Bernard, BRIDOT Michel, CAZASSUS Michel, CHAVENON Patrick, FAYOL Jean-Pierre, GUITTARD Jean-Philippe, JAFFEUX Patricia, KOWAL Marie-Claire, LOUBAT Monique, VERNADAT Jean-Yves.

Absents excusés : BERNARDET Claire.

Absents : Néant

Pouvoirs : Mme BERNARDET Claire donne pouvoir à M. CHAVENON Patrick

Secrétaire de séance : M. FAYOL Jean-Pierre

Date de convocation : 11/10/2024

Les voix portent sur 11 voix.

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 12 juillet 2024, approuvé par le Maire et le secrétaire de séance, est présenté à l'assemblée.

Décision prise par M. le Maire

M. le Maire dit qu'aucune décision n'a été prise depuis la précédente réunion du 12 juillet 2024.

N°21/2024 – 7.8 : Attribution du fonds de concours 2024 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de la Communauté de Communes en date du 11 juin dernier, attribuant un fonds de concours de 7 715 € pour l'année 2024 à la commune de Taxat-Senat, sur des opérations d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- **D'attribuer** le fonds de concours 2024 de 7 715 € de la Communauté de Communes sur les dépenses de :

- Travaux de voirie pour un montant de 33 303,50 € HT

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses	33 303,50 €
Subvention Département	9 991,05 €
Fonds de concours Com. Com.	7 715,00 €
Commune	15 597,45 €

- **Mandate** le Maire pour déposer le dossier auprès de la Communauté de Communes ;

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

N°22/2024 – 8.8 : Avis projet implantation et extension centrale photovoltaïque au sol à Charroux
--

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique dans le cadre d'une instruction administrative du permis de construire déposée par la société URBA 440 en vue de l'implantation et de l'extension d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance envisagée de 2 Mwc, sise au lieu-dit « Les Bassattes » à Charroux

Un courrier de Mme la Préfète demande aux communes impactées par le projet d'émettre un avis entre le 14 octobre et le 30 novembre 2024, l'enquête publique se clôturant le 15 novembre 2024.

La commune de Taxat-Senat, dans l'hypothèse de l'aboutissement du projet, supportera le passage du réseau électrique du Peyroux par les Chanots jusqu'au Moirat pour permettre le raccordement de la centrale photovoltaïque au transformateur électrique. M. le Maire a travaillé en amont avec l'entreprise en charge des travaux de raccordement de la centrale pour évaluer les impacts de tels travaux d'enfouissement sur le territoire. Certaines conditions ont été exigées par M. le Maire, telles que le détournement du bourg de Senat par des chemins ruraux. en amont avec l'entreprise en charge des travaux de raccordement de la centrale pour évaluer les impacts de tels travaux d'enfouissement sur le territoire. Certaines conditions ont été exigées par M. le Maire, telles que la réfection complète des chemins ruraux empruntés ainsi qu'un détournement par des parcelles privées plutôt que par un passage dans le bourg de Senat.

Considérant qu'il n'y a pas de visibilité directe du projet des habitations de Taxat-Senat ;
Considérant que le projet est d'intérêt public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à ce projet d'implantation et d'extension d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance envisagée de 2 Mwc, sise au lieu-dit « Les Bassattes » à Charroux,

Vote :

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Projet Sensibilis'haies

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la fédération de chasse a financé fin 2023 des plants de haies qui ont été plantés par la population au lieu-dit Le Frêne.

La haie a bien pris et un nouveau projet peut être lancé en partenariat avec la Fédération de chasse 03.

Dans le secteur des champs de M MERCIER, il est possible de refaire une plantation. Vu avec l'agriculteur, une haie de 763 m pourrait être installée.

Mme LOUBAT informe qu'il faudrait encourager M. MERCIER à laisser pousser ses haies déjà existantes sans les broyer tous les ans.

Le Conseil Municipal est d'accord pour relancer un projet de plantation cet hiver.

M. le Maire informe également que le Département subventionne des plants (haies, arbres fruitiers, ...) sur les espaces publics. Un courrier a été déposé dans chaque foyer pour solliciter les habitants sur d'éventuelles idées et participations. La commune a eu un retour de M. GERBAUD pour planter des arbres le long du chemin de la Vignole. Dossier à préciser et à monter auprès du Département.

Point travaux Eglise Saint-Martin de Senat

Monsieur le Maire présente un bilan des travaux du clocher de l'église Saint-Martin qui se terminent.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires et qui ont induit :

- Lot 1- Une plus-value de 10 563,28 € HT
- Lot 2 – une moins-value de 2 460,85 € HT
- Un devis complémentaire d'habillage plomb de 14 486,39 € HT

Une subvention complémentaire de la DRAC pour les travaux supplémentaires du beffroi a été attribuée pour un montant de 4 346 €.

L'ordre du jour est épuisé

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h